



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 4267

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des orthophonistes, et notamment sur la réforme des études d'orthophonie. L'évolution de cette discipline et l'attente des centres de formation pour l'élaboration des programmes actualisés exigent que des décisions soient prises dans les meilleurs délais, alors même que le projet de réforme de l'enseignement de l'orthophonie a été reporté. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre afin de répondre aux préoccupations de la profession.

## Texte de la réponse

La réforme du programme des études conduisant au certificat de capacité en orthophonie a été menée à son terme et a fait l'objet de la publication d'un arrêté en date du 25 avril 1997. Ce texte a été élaboré en étroite collaboration avec les professionnels intéressés. Il a en outre fait l'objet d'un avis favorable recueilli auprès de la commission des orthophonistes du Conseil supérieur des professions paramédicales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Foucher](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4267

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 1997, page 3282

**Réponse publiée le :** 15 décembre 1997, page 4688